

4201

# MANIFESTATION

EN L'HONNEUR DE

## MONSIEUR LE CHEVALIER VAN ELEWYCK

DOCTEUR EN SCIENCES POLITIQUES ET ADMINISTRATIVES  
ET MAÎTRE DE CHAPELLE DE LA COLLÉGIALE DE ST-PIERRE A LOUVAIN

---

### COMPTE-RENDU

DE LA

### COMMISSION ORGANISATRICE



LOUVAIN

TYPOGRAPHIE DE VANLINTHOUT FRÈRES  
imprimeurs de l'Université catholique.

—  
1883



# MANIFESTATION

EN L'HONNEUR DE

**MONSIEUR LE CHEVALIER VAN ELEWYCK**

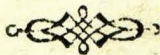
DOCTEUR EN SCIENCES POLITIQUES ET ADMINISTRATIVES  
ET MAÎTRE DE CHAPELLE DE LA COLLÉGIALE DE ST-PIERRE A LOUVAIN

---

## COMPTE-RENDU

DE LA

**COMMISSION ORGANISATRICE**



LOUVAIN

TYPOGRAPHIE DE VANLINTHOUT FRÈRES  
imprimeurs de l'Université catholique.

1883



## SOLENNITÉ DU 15 AVRIL 1883.

---

Répondant au désir que nous ont manifesté un certain nombre de souscripteurs étrangers et nous conformant, du reste, aux usages pratiqués à Louvain dans toutes les circonstances semblables, nous venons résumer, en peu de mots, la solennité qui a eu lieu Dimanche 15 Avril 1883, dans les salons de la Société de Lecture.

La grande salle des Redoutes avait été décorée, pour la circonstance, de drapeaux, d'oriflammes, de magnifiques lauriers, d'arbustes divers et de bouquets de fleurs. Au milieu d'un de ces groupes ornementaires se trouvait, sur un chevalet artistique, le portrait de M. le chevalier VAN ELEWYCK orné du beau cadre en bois sculpté dont les dessins avaient été faits par M. Livin Otto, l'un des membres de la maîtrise de la collégiale.

A onze heures et quart, pendant que, d'une part, les membres du *Cercle des XXV* se rangeaient pour préparer l'exécution des morceaux d'harmonie dont nous parlerons plus loin, la foule des invités et des souscripteurs tant de l'étranger que de la ville, venait se placer, d'autre part, sur les bancs de l'auditoire. On y remarquait le T. R. Doyen de St-Pierre, M. De Ridder; son Clergé; M. le Professeur Henry de l'Université catholique, Président du Conseil de fabrique; différents de ses collègues; Madame Lemmens-Sherrington, Professeur au Conservatoire royal de Bruxelles; MM. Smolders, Député et ancien Bourgmestre de Louvain; le chevalier Léon de Burbure d'Anvers; Tilborghs, Professeur au Conservatoire royal de Gand; de Lannoy, Compositeur à



Wavre; plusieurs Professeurs du Conservatoire de Louvain, etc., etc. Monseigneur Pieraerts, Recteur magnifique de l'Université catholique, empêché au dernier moment, s'était fait excuser. Différents Professeurs et Compositeurs de la capitale et de la province avaient exprimé les mêmes regrets, soit par télégramme, soit par lettre.

A la même heure, les Membres de la Commission organisatrice sont allés, en deux équipages, prendre M. le chevalier VAN ELEWYCK chez lui et l'ont conduit au local de la fête. A l'entrée du héros de la manifestation, l'orchestre du *Cercle des XXV* a entonné l'hymne national de *La Brabançonne*, au milieu des acclamations enthousiastes de l'Assemblée.

Le silence s'étant fait, M. L. Roose, Président de la Commission organisatrice, a prononcé le discours suivant :

#### MONSIEUR LE CHEVALIER,

J'aurais désiré que, dans cette circonstance solennelle, une voix plus autorisée et surtout plus éloquente que la mienne se fût fait entendre pour vous rendre un hommage justement mérité; mais, déférant au désir exprimé par le comité organisateur de cette manifestation, j'ai accepté la délicate et honorable mission de dire quelques mots de votre brillante carrière artistique.

Plus d'une fois déjà, les artistes-musiciens de la maîtrise de la collégiale de St-Pierre, et les membres des principaux cercles de musique de la ville, appréciant les nombreux services que vous avez rendus et que vous ne cessez de rendre à l'art musical, avaient manifesté le désir de vous offrir un gage public et durable de leur reconnaissance, lorsque récemment une distinction des plus flatteuses, venant se joindre à toutes celles dont



vous avez déjà été l'objet, leur a procuré une occasion des plus favorables de mettre leur dessein à exécution : l'Académie Royale de Belgique, qui représente dans notre pays la plus haute expression de l'intelligence dans le domaine scientifique, littéraire et artistique, voulant rendre un juste et éclatant hommage à vos talents comme compositeur et à votre érudition comme musicologue, vient de vous recevoir à l'unanimité des suffrages au nombre de ses membres.

Cette nouvelle a été accueillie avec la plus grande sympathie dans le monde musical, mais nulle part elle n'a causé de plus vive satisfaction qu'à Louvain même, où vous comptez tant et de si dévoués amis. Aussi, lorsqu'à cette occasion la maîtrise de la collégiale de St-Pierre, d'accord avec le R. M. le Doyen, a pris la résolution de vous faire don de votre portrait dessiné par un des meilleurs artistes du pays, les adhésions ont afflué de toutes parts, et un grand nombre de compositeurs de mérite, d'artistes de talent, d'amateurs distingués, tant de l'étranger que de Belgique, ont tenu à honneur de contribuer à cette démonstration, afin de vous donner une marque sincère de leur affectueuse estime et de témoigner ainsi publiquement que votre renommée musicale brille d'un vif éclat non seulement en Belgique, mais même au delà des frontières.

• Pour m'acquitter de la tâche qui m'a été confiée, j'ai recouru aux ouvrages biographiques de Messieurs Fétis, Pougin et Thys. J'ose compter sur toute votre indulgence, cher Maître.

Tous, nous savons que la musique n'a cessé de faire l'objet de vos études de prédilection. Doué des facultés les plus heureuses, on vous voit, dès vos premières



années, apprendre successivement le piano, le violon, l'orgue, le chant, l'harmonie, la composition, et, guidé par des maîtres savants et habiles, Messieurs Bosselet et Fétis, faire, dans ces différentes branches de l'art musical, des progrès sérieux et rapides. Néanmoins cette éducation artistique ne devait en aucune manière nuire à vos travaux scientifiques et littéraires. En effet, après avoir achevé vos humanités, vous venez à Louvain faire de brillantes études universitaires et conquérir le grade de Docteur en sciences politiques et administratives à la suite d'une série d'examens passés tous avec la plus grande distinction.

C'est alors, Monsieur le Chevalier, que, renonçant à la carrière diplomatique à laquelle vous étiez destiné, et où certes vous étiez réservé un brillant avenir, vous vous livrez exclusivement à vos goûts artistiques, convaincu que la carrière musicale, aussi bien que toute autre carrière, peut offrir un champ assez vaste à celui qui veut travailler au progrès de la civilisation et qui désire se rendre utile à sa patrie.

La musique en effet n'est pas, comme beaucoup le pensent, un simple art de luxe et d'agrément. Bien des savants la considèrent comme une seconde langue dont la mission commence là où finit celle de la parole, et au moyen de laquelle on peut exprimer tous les sentiments purs et généreux. Elle pénètre l'âme d'impressions profondes, polit les mœurs et embellit l'existence; elle relève la solennité des offices divins et répand sa bienfaisante influence dans l'intérieur des familles. En un mot, c'est un levier puissant pour émouvoir les masses et pour leur inspirer l'amour de la vertu, celui de la patrie et tous ces sentiments élevés qui procurent



à l'homme les plus douces jouissances. Si en passant, j'adresse à la musique ce tribut d'éloges, c'est pour mieux relever le mérite du héros de la fête qui depuis tant d'années consacre avec une infatigable activité les précieux dons que la Providence lui a départis, à maintenir ce bel art dans la voie du progrès.

Directeur de la première section chorale de l'Académie royale de musique de cette ville, ancien secrétaire, puis président de la même Société, président de la Société *Sainte-Cécile*, qui vous doit sa fondation, membre d'honneur du *Cercle des XXV*, ancien membre de la Commission directrice du Conservatoire, tels sont les titres qui témoignent du zèle et de l'enthousiasme dont vous êtes animé pour l'art à Louvain. Partout vous prodiguez vos encouragements aux artistes, et vous contribuez pour une large part aux progrès du goût de la musique parmi nous.

Mais c'est surtout en votre qualité de maître de chapelle de la collégiale de St-Pierre que vous avez acquis des droits à notre reconnaissance. C'est que, Monsieur le Chevalier, vous dirigez cette maîtrise avec une habileté et un dévouement tels, qu'en peu d'années elle a pris place parmi les premières du pays. Un grand nombre de compositeurs de renom, qui se flattent d'être comptés parmi vos meilleurs amis, se sont fait un honneur d'écrire des œuvres spéciales pour la phalange musicale qu'à titre d'amateur, vous dirigez à St-Pierre; de sorte qu'en dehors des admirables partitions des Mozart, des Weber, des Beethoven, des Cherubini, des Rossini, des Kempter et de tant d'autres maîtres illustres, nous avons maintes fois, grâce à vos nombreuses relations, l'heureuse chance d'interpréter à



Louvain des morceaux religieux inédits de maîtres contemporains nationaux ou étrangers, œuvres la plupart complètement inconnues en Belgique et parmi lesquelles beaucoup se distinguent par des qualités géniales et tout à fait brillantes.

A un autre point de vue, l'orchestre du jubé de St-Pierre offre, surtout aux jeunes artistes qui ont l'avantage d'en faire partie, un excellent moyen de se former le goût de la véritable bonne musique, et constitue en quelque sorte pour ces derniers, une école permanente de perfectionnement.

Vous aussi, Maître bien-aimé, vous avez su prendre un rang distingué parmi nos meilleurs compositeurs. Dès l'âge de dix-neuf ans, vous publiez vos premières œuvres musicales, au nombre desquelles on remarque des fantaisies brillantes pour le piano, des morceaux de chant, des compositions pour musique de symphonie ou d'harmonie. Viennent ensuite un grand nombre de motets avec orchestre dont plusieurs ont été édités avec accompagnement d'orgue.

Toutes vos productions, mais particulièrement vos œuvres religieuses, sont empreintes d'un cachet de mélodie fraîche et suave, caractère distinctif de la véritable inspiration née du sens exact de nos textes liturgiques. Parmi ces dernières, il en est deux surtout qui se distinguent par des qualités tout à fait supérieures. C'est d'abord un *Ave maris stella* dont les strophes s'exécutent alternativement dans le style ancien sans accompagnement et dans le style moderne avec toutes les ressources de l'instrumentation. Cette belle page religieuse vous valut le titre de membre de l'Académie de Ste-Cécile de Rome. L'autre partition,



c'est votre célèbre *Tu es Petrus* qui n'est inconnu dans aucun pays catholique du monde.

Mais ce n'est pas à la composition et à l'exécution seules que vous bornez vos travaux : depuis longtemps, Monsieur le Chevalier, vous vous livrez avec une patience de Bénédictin à l'étude de l'histoire de l'esthétique musicale, particulièrement en ce qui concerne son application religieuse. Votre premier travail sur ce sujet est une histoire de l'orgue publiée en une suite d'articles insérés dans un journal de la localité. Beaucoup d'autres travaux, présentant tous un grand intérêt au point de vue de notre art, ont paru sans discontinuer depuis plus de trente ans, dans divers journaux belges, français, anglais et italiens.

En 1860, vous êtes appelé à représenter les six diocèses de la Belgique au Congrès de musique religieuse de Paris, et vous y prononcez un éloquent discours dans lequel vous retracez la situation de la musique religieuse dans votre patrie. Applaudi par la nombreuse assemblée devant laquelle il fut prononcé, ce discours a paru dans les procès-verbaux du Congrès et a été réédité plusieurs fois. Dans ce même Congrès où, comme le constate la Biographie universelle de M. Fétis, près de deux cents savants français, allemands et anglais se réunirent, une proposition fut formulée pour proscrire des cérémonies du culte catholique l'emploi des instruments d'orchestre. Cette proposition, dont les conséquences eussent été de supprimer tous les chefs-d'œuvre dont notre art se glorifie à si juste titre, vous l'avez combattue, Monsieur le Chevalier, en vous appuyant sur la législation de l'Eglise formulée par le pape Benoît XIV, en 1749, et vous



l'avez victorieusement fait rejeter lors du vote sur l'ensemble des questions.

Le mouvement provoqué par le Congrès de Paris a eu d'heureux résultats, parmi lesquels je mentionnerai les deux Congrès de musique religieuse de Belgique, ceux d'Allemagne, de Bavière et d'Italie. Vous êtes l'organisateur des deux premiers : ils ont réalisé l'unité en matière de facture d'orgues dans toute l'Europe, et ils ont provoqué la constitution de deux concours internationaux de composition, à chacun desquels ont pris part des compositeurs appartenant à douze nationalités différentes. Ajoutons-y, ce qui ne doit pas être perdu de vue, que ces grandes assises musicales ont créé des milliers de relations entre artistes qui jusque lors ne se connaissaient pas. En collaboration avec feu M. le chanoine De Vroye de Liège, vous avez résumé tous les débats de ces congrès et la législation de l'Eglise sur la matière, dans un ouvrage dont nous verrons paraître prochainement la seconde édition.

Une notice que vous avez publiée, en 1862, sur Mathias Van den Gheyn, le plus grand organiste et le plus célèbre carillonneur belge du XVIII<sup>e</sup> siècle, est le point de départ de tous vos travaux sur nos anciens maîtres flamands. Cet ouvrage renfermait déjà une multitude de renseignements inédits, non seulement sur l'artiste qui en est l'objet principal, mais sur beaucoup de choses d'intérêt national et local, qu'on chercherait vainement ailleurs.

Après vingt-cinq années de patientes et laborieuses recherches, vous êtes parvenu à réunir et à livrer à la publicité votre grande collection d'œuvres composées par d'anciens et de célèbres Clavecinistes flamands, au



premier rang desquels brille le nom de ce même Mathias Van den Gheyn que vous aviez déjà fait connaître par la brochure rappelée plus haut. Au témoignage unanime de Messieurs Fétis, Gevaert et Lemmens et de plus de trente savants belges, français et allemands, il est permis de dire que ce maître constitue la plus belle figure musicale du XVIII<sup>e</sup> siècle dans les Pays-Bas Autrichiens, et le fait d'avoir restitué à l'illustration nationale le nom de ce musicien d'élite, ainsi que ceux de Raick, Fiocco, Kennis, les frères Staes, etc., en tout dix-sept maîtres classiques, vous honore au plus haut point et vous donne des droits à la légitime reconnaissance de tous vos compatriotes.

Il y a peu d'années, Monsieur le Chevalier, voulant en quelque sorte donner une forme pratique à vos idées sur l'état actuel de la musique en Italie, vous avez entrepris un voyage artistique dans ce pays, en acceptant de la part de notre Gouvernement une mission officielle mais désintéressée, ayant pour but l'étude de l'organisation des Conservatoires, des Maîtrises de chapelle et, en général, de tous les établissements d'enseignement musical. En dehors de cette mission spéciale, vous vous êtes attaché à examiner également la situation de la musique contemporaine dans ses principales manifestations, et à présenter, sous la forme de notes de voyage, un tableau complet de la musique dans sa mère-patrie. Musicien érudit et versé dans toutes les parties de votre art, vous étiez, cher et digne Maître, mieux que personne en position de mener à bonne fin la tâche que vous vous êtes imposée, et qu'un autre musicologue, le docteur Burney, cent ans avant vous, avait remplie pour le compte de la Grande-Bretagne. Votre travail mis en



rapport avec celui de Burney, votre prédécesseur, constitue, comme l'a dit le *Musical Standard*, qui l'a traduit intégralement, le document le plus intéressant au point de vue de l'histoire de la musique italienne.

Ces travaux multiples ont, ce qui était bien naturel, provoqué de la part de l'étranger de nouvelles sympathies en faveur de votre personne. C'est ainsi que vous avez été appelé maintes fois en France comme membre du jury pour les réceptions des grandes orgues d'église, notamment de Notre-Dame, de St Sulpice et de St-Eustache de Paris, de la cathédrale de Cambrai, etc. Depuis une quinzaine d'années, presque annuellement, vous faites partie, en France comme dans notre pays, des jurys internationaux, soit de composition, soit d'exécution instrumentale ou vocale.

Tant de services rendus à l'art ne pouvaient manquer d'attirer l'attention de notre gouvernement. Aussi notre Roi bien-aimé, voulant donner un témoignage public de sa satisfaction au savant illustre qui honore à un si haut point sa patrie, vous nomma, en 1875, chevalier de son Ordre. Bien d'autres distinctions avaient du reste précédé celle-là. Le Souverain-Pontife vous avait honoré de deux de ses Commanderies; le Roi de Naples et le Duc régnant de Saxe-Cobourg-Gotha vous octroyèrent leurs décorations, et le gouvernement Français, les palmes d'Officier de l'Instruction publique. J'ai cité l'Académie de Sainte-Cécile de Rome; j'ajouterai les diplômes de l'Académie royale de Florence, de la Société de musique religieuse de Paris, de la Société des compositeurs de musique de France, etc.

Convaincu que l'art devrait rester ce terrain neutre



sur lequel toutes les opinions peuvent loyalement se donner la main, vous ne cessez de déployer les plus louables efforts pour mettre constamment cette idée en pratique. C'est là, Monsieur le Chevalier, un de vos nombreux mérites, que je désirais ne point passer sous silence. Il vous fait le plus grand honneur, et seul, il suffirait à vous concilier l'estime et la reconnaissance de vos concitoyens et particulièrement de tous les vrais amateurs de musique. Permettez-moi de répéter à ce sujet les paroles que vous vous plaisez souvent à nous adresser à nos répétitions : « Dans la sphère musicale, si nous voulons réaliser de grandes et belles choses, faisons trêve à nos divergences d'opinion et appliquons franchement notre belle devise nationale : *L'union fait la force.* »

Je finis ici ma tâche. Je sens, en étudiant de près votre carrière artistique, que je suis resté bien au-dessous des éloges dont vous êtes si digne. Daignez croire, cher Maître, qu'à l'insuffisance de mes moyens, je supplée par les sentiments d'affection dont mon cœur est pénétré. J'ai en outre la certitude d'être l'interprète des nombreux artistes et amateurs d'élite qui ont répondu avec empressement à notre appel, en vous présentant leurs chaleureuses félicitations.

Si mes faibles paroles n'ont pu qu'imparfaitement mettre en relief votre personnalité artistique, le crayon habile de l'éminent artiste M. Schubert a, du moins, réussi à représenter vos traits d'une manière fidèle. Certes, le magnifique portrait que nous avons la satisfaction de vous offrir en ce jour, conservera bien longtemps le souvenir de la vive reconnaissance et de



l'affectueux respect de tant d'artistes-musiciens dont vous avez encouragé les talents naissants.

Monsieur le Chevalier, vous transmettez un jour, — plaise à Dieu qu'il soit bien éloigné, — un nom justement aimé, nom que vous n'avez cessé d'ennoblir par vos talents et par vos travaux, nom dont votre famille et vos concitoyens pourront s'enorgueillir. Votre vie entière a été la pratique constante de la belle devise que notre Auguste Souverain vous a autorisé à joindre aux armes de vos ancêtres : *Fide et Arte*.

Après ce discours, dont les principaux passages ont été vivement applaudis par l'auditoire, le *Cercle des XXV* a fait entendre l'ancien refrain national de notre illustre compatriote Grétry : *Où peut-on être mieux* etc.

M. le chevalier VAN ELEWYCK a pris ensuite la parole dans les termes qui suivent :

MONSIEUR LE PRÉSIDENT,

Avant que je réponde au discours que vous venez de prononcer, discours fort beau mais qui — je l'affirme sur l'honneur — renferme trop de paroles élogieuses pour moi, je désire remercier les personnes qui ont bien voulu souscrire pour mon portrait.

Je remercie d'abord Mgr Bogaerts, Vicaire-Général de Son Eminence le Cardinal Dechamps, l'un des auteurs des livres liturgiques de Malines; livres que divers diocèses d'Angleterre et d'Amérique et plusieurs ordres religieux ont adoptés et qui ont étendu au loin la renommée de notre pays.

Je remercie Messieurs les Recteurs de l'Univer-



sité et les Prélats et Professeurs qui ont bien voulu joindre leurs signatures aux leurs.

Je remercie M. Vander Kelen, bourgmestre actuel, et M. Smolders, ancien bourgmestre de Louvain. La présence de ces deux noms sur votre liste prouve, Monsieur le Président, la vérité du principe que vous avez proclamé : *l'art doit, autant que possible, se maintenir sur un terrain neutre qui permette à toutes les opinions de se donner la main.*

Je remercie de tout cœur notre vénérable Doyen, son Clergé, Messieurs les Membres du Conseil de Fabrique de la collégiale.

Je remercie Messieurs les souscripteurs de l'étranger; ceux de notre pays; l'excellent *Cercle harmonique des XXV*; mes chers artistes de la maîtrise; enfin, nos jeunes enfants de chœur.

De jonge koralen die hunne muziekmeesters vereeren volbrengen alzoo de eerste van hunne plichten. Men moet niet alleen aan zijne meesters onderdanig zijn, maar ook moet men hen beminnen; immers, kinderen, uwe meesters beminnen u hartelijk.

Zoowel als God, in het vierde gebod, gezegd heeft : « Bemint uwe ouders om gelukkig op aarde te zijn »; zoo zien wij ook dat alleenlijk die muzikanten welke, jong zijnde, hunne oversten vereerd hebben, later komen tot de meesterschap in onze kunst. En van alle de muziekbestuurders die hier tegenwoordig zijn, mijne kinderen, is er geen een die eertijds niet wel oppassend geweest is in zijne lessen en die zijne overheid niet geëerbiedigd heeft (1).

(1) Les jeunes élèves qui respectent leurs maîtres, remplissent par là le



Je le répète, Monsieur le Président, vous avez consacré à votre Maître de chapelle de trop grands éloges. Vous avez eu beau puiser dans les notices de Messieurs Thys, Andries, Fétis, Arthur Pougin de Paris, je ne mérite pas les compliments que vous m'avez adressés. D'autres musiciens, autant et plus que moi, ont leur place marquée dans les travaux réalisés en Belgique pour les progrès de notre branche.

Permettez, Monsieur Roose, que pour répondre à votre discours, je résume en de courtes paroles, l'histoire de la musique sacrée en Belgique depuis le commencement de ce siècle. De ces considérations se dégageront, je l'espère, quelques idées pratiques et utiles à notre point de vue.

La première Révolution française a détruit, en moins de trois ans, plus de collections privées et publiques, plus de livres et de manuscrits que n'auraient pu le faire, dans des siècles précédents, toutes les hordes réunies des barbares du nord.

Nous avons eu, sous le Gouvernement autrichien, une époque très brillante pour nos compositeurs flamands et wallons. Leurs œuvres gravées à grands frais à Londres et à Paris, avaient vu le jour en même temps que celles de Handel et de Bach. Toutes ces partitions furent vendues au poids du papier. Voilà même ce qui

premier de leurs devoirs. On doit obéir à ses maîtres, mais on doit aussi les aimer. Vos maîtres, en effet, vous aiment ardemment.

De même que Dieu a dit dans son quatrième commandement : « honorez vos parents, à l'effet de vivre heureux sur la terre », de même nous voyons surtout réussir, dans le monde des arts, ceux-là qui, étant jeunes, ont eu pour leurs maîtres la déférence qui leur était due. Considérez bien, chers enfants, Messieurs les directeurs ici présents à la séance, tous, autrefois, ont été des élèves soumis et respectueux dans notre maîtrise.



permit, par-ci par-là et par hasard, d'en retrouver quelques-unes, soixante-dix ans après. Ainsi pour notre arrondissement, des organistes de campagne, par exemple, M. Van Leemputte de Wesemael, ou des musiciens de notre ville, comme M. De Prins, le père de notre vénérable organiste actuel, sauvèrent plusieurs de ces chefs-d'œuvre de l'oubli.

Deux couvents de Louvain, celui des Frères Cellites et celui des Sœurs Noires avaient, pour de bonnes raisons, été respectés par les Jacobins. Dans les combles de ces établissements, comme aussi dans la tour de notre collégiale, près du carillon, on découvrit des manuscrits de Mathias Van den Gheyn et d'autres maîtres.

Mais, en définitive, à Louvain comme dans tout le pays, ces rares bijoux retrouvés n'ont suffi qu'à faire mesurer l'importance des déprédations, des ravages sans nombre causés, dans toutes nos villes, par les hommes de ces temps néfastes.

La République fonda le Conservatoire de musique de Paris, mais c'est l'Empire qui, en réalité, développa cette institution; le tout, bien entendu, sans influence immédiate sur nos provinces belges, trop nouvellement incorporées dans l'État Français.

Napoléon I<sup>er</sup> plaça Cherubini à la tête de sa chapelle; service immense, on ne peut le méconnaître, rendu à notre art; mais l'Empire dura peu de temps et Cherubini ne put rien organiser, hors de Paris, pour le reste du pays.

Enfin, Monsieur, vous le savez, le Gouvernement néerlandais ne dura pas plus longtemps en Belgique que ceux qui l'avaient précédé. Pas plus qu'eux il n'eut le moyen — il n'en aurait, du reste, jamais eu le goût —



de s'occuper d'une manière spéciale, de musique d'église.

C'est ainsi que la Belgique, alors que tout restait à créer, qu'il y avait à peine encore cinq ou six jubés méritant ce nom, arriva aux événements politiques de 1830.

Pour apprécier ce qui se passa depuis la reconstitution de notre indépendance nationale, j'aurais à parler de deux choses : 1° de l'action du Gouvernement en matière de musique sacrée ; 2° des efforts résultant de l'initiative privée. Je ne m'occuperai que de ces efforts. Il n'y eut pas de plan, ni de régularité dans l'action du Gouvernement. En somme, celle-ci se réduisit à peu de chose. Nos ministres se succédant les uns aux autres, mais avec des principes complètement opposés entr'eux, détruisirent le plus souvent, l'un, ce que l'autre avait commencé. D'où résulta la confusion, pour ne pas dire le chaos. Ne nous occupons pas de questions irritantes et bornons-nous à parler de l'initiative privée.

Nos fabriques d'église continuèrent, pendant longtemps, après 1830, à s'adresser, pour le service du jubé, à des musiciens privés, vrais entrepreneurs qui en faisaient un métier et qui, moyennant un prix convenu, s'engageaient à fournir tout : musique, chantres, instrumentistes, enfants de chœur. A la moindre difficulté avec le clergé, ou bien en cas d'amélioration probable de position pour eux-mêmes dans une autre paroisse, ces messieurs se retiraient et emportaient absolument tout avec eux.

Nous sommes loin, je n'hésite pas à le dire, d'être débarrassés partout de ces personnages ; mais si de 1830 à 1840, Monsieur, des amateurs n'avaient pas surgi, comme MM. Léon de Burbure ici présent, Armand



Limnander à Malines, Van Hal et Janssens à Anvers, Van Hoorde à Bruxelles, etc. etc., pour se mettre au service des jubés et aider les directeurs, je me demande ce qui en serait arrivé de notre art et combien il aurait fallu attendre d'années pour créer quelque chose de sérieux, de durable en Belgique.

Je n'ai, je vous l'assure, qu'une part individuelle dans ce mouvement. J'ai suivi l'exemple de ceux qui nous avaient devancés, comme l'ont fait M. De Vroye à Liège, M. le représentant Verwilghen à St-Nicolas, M. le sénateur Solvyns à Gand, et cent autres amateurs dans nos différentes villes de province.

Tant de questions devaient être examinées et réglées à cette époque. De là, l'échange des premières correspondances entre des prêtres et des laïcs de différentes villes, et entre des amateurs de divers diocèses.

De là, plus tard, notre présence au Congrès de musique sacrée de Paris et, plus tard encore, aux deux Congrès internationaux de musique sacrée de Malines.

Le premier point à élucider a été celui de la revision des livres liturgiques. Vous connaissez, Monsieur, les travaux de feu M. Edmond Du Val, de M. l'abbé De Voght, de Mgr Bogaerts pour Malines, de M. le chanoine De Vroye pour Liège, de MM. les abbés Germain et Frazelle pour Namur, de MM. Gevaert et Van Damme pour Gand, de feu M. Fétis, celui-ci pour les six diocèses de Belgique.

Je ne m'étendrai pas sur ce point, non plus que sur l'œuvre de la réorganisation de la facture des orgues, ni sur la question des accompagnements du plain-chant; ces considérations me conduiraient trop loin.



De l'échange de vues entre prêtres et laïcs, entre artistes et amateurs, naquirent des solutions de principes sur lesquelles tous pouvaient se mettre d'accord; par exemple, la nécessité, d'une part, de proportionner les exécutions musicales proprement dites aux degrés des festivités de l'Eglise et, de l'autre, celle de mettre ces exécutions en rapport avec l'importance des localités où elles devaient se produire.

C'est ainsi que dans la commune d'Héverlé, où j'ai dirigé pendant plusieurs années la musique du jubé, je tombai bientôt d'accord avec le clergé pour n'y produire que du plain-chant, mais celui-ci correctement accompagné.

Arrivé plus tard à la direction de la musique dans la paroisse de St-Michel à Louvain, je reconnus avec M. le chanoine De Vroye et avec les autres amis que j'avais consultés, que cette maîtrise, vu ses modiques ressources, devait se borner à interpréter : 1° le plain-chant, 2° la musique pour trois voix d'hommes et orgue, 3° des chœurs sans accompagnement.

Les messes et motets pour trois voix égales étaient rares. La chose se comprend. Les ressources polyphoniques sont bien restreintes dans le cadre des voix d'homme ou des voix d'enfant. Elles sont, comme me faisait remarquer feu notre éminent M. Lemmens, presque nulles pour les compositeurs.

Si je suis devenu compositeur, Monsieur, ç'a été uniquement pour suppléer à ce qui manquait en Belgique en fait de partitions convenables pour des proportions vocales si réduites. Aussi me suis-je adressé le plus possible aux Gevaert, aux Lemmens, aux Limnander, aux Tilborghs, aux Riga, aux Schaeken, chaque fois que



l'occasion s'en est offerte. Bien de ces œuvres ont réussi. Mais il en fallait beaucoup. J'en écrivis une vingtaine, celles-ci plutôt pour des chapelles privées et des églises de campagne, et enfin, mes amis et moi nous poussâmes le Congrès de Malines à ouvrir le concours de composition que vous avez bien voulu rappeler.

Dans tout ce mouvement, cher Monsieur le Président, je n'ai qu'une part comme l'ont eue, de leur côté, les honorables confrères que je viens de nommer.

Quant aux chœurs sans accompagnement, la question est importante. Elle me procura l'occasion d'acquérir de l'expérience. Il importe, en effet, de ne pas confondre les chœurs tels qu'on les écrivait autrefois, avec ceux dont la forme n'existe encore que depuis un demi-siècle.

Avant 1834, il n'y avait pas une seule société chorale en Belgique. Trois des premiers fondateurs de ces associations (dont le nombre est plus considérable aujourd'hui que ne l'est celui de nos localités belges), trois de ces amateurs d'élite, dis-je, vivent encore. Ce sont Messieurs les chevaliers Léon et Gustave de Burbure et Lintermans de Bruxelles.

Notre Société de Ste-Cécile de Louvain prit part, comme celles de toutes nos grandes villes et dès les premières années de sa fondation, à l'exécution de chœurs spécialement écrits pour voix d'hommes. J'en félicite aujourd'hui encore Messieurs les membres. Notre Cercle choral réussit incontestablement à réaliser du bien.

Nous essayâmes aussi à St-Michel, comme nous le faisons aujourd'hui encore à St-Pierre, les chœurs *Alla capella*, c'est-à-dire les œuvres si célèbres des maîtres de l'ancienne école dite romaine.



Mais, à ce propos, je crois absolument devoir donner certains conseils que l'expérience m'a dictés et qui me paraissent utiles à être communiqués à mes confrères de Belgique.

Remarquons d'abord, à l'honneur de notre patrie, que, pendant plusieurs siècles, en Italie, même à Rome, partout, les maîtres de cette école de contrepontistes étaient appelés les flamands, les chefs du style flamand ! Quelle est la maîtrise qui au xiv<sup>e</sup>, au xv<sup>e</sup>, au xvi<sup>e</sup> siècle, n'interprétait pas les compositions de nos ancêtres ?

Je ne puis donc me rallier à ceux qui confisquent aujourd'hui au profit de l'Italie, par un terme générique mais exclusif, le qualificatif de ce système de composition. Cette remarque faite, constatons deux choses : 1<sup>o</sup> que pour beaucoup de ces œuvres les voix d'enfants ne peuvent remplacer celles des sopranistes ni celles des anciens *falsettistes*. L'enfant donne la note, mais non le trait, non la phrase. Sa voix est trop peu formée ; elle ne dure pas assez longtemps pour recevoir une culture profonde. 2<sup>o</sup> Il y a de ces partitions admirables qui exigent, dans le chef de leurs exécutants, des secrets d'interprétation dont nos confrères d'outre les Alpes, ceux de la Ville Éternelle surtout, ont longtemps seuls conservé les traditions. Aucun artiste qui a résidé quelque temps à Rome ne me contredira, et les maîtres romains du temps actuel affirment à cet égard ce que proclamaient déjà leurs prédécesseurs des siècles passés.

Notons-le bien, cher Monsieur, parfois les grands compositeurs d'autrefois se bornaient à n'écrire que leurs formules harmoniques, le mouvement de leur contrepont, la substance, en un mot ; mais rien que la



substance de leurs sublimes conceptions. Les chanteurs y joignaient les notes agrémentaires, les formes d'ornementation et d'effet et, comme le constate M. Fétis, les plus brillants parmi ces exécutants étaient ceux qui, *a prima vista*, pouvaient improviser les formules de développement. Art difficile, initiation peu commune, qui mettaient ces improvisateurs au premier rang des virtuoses de leur temps.

Même pour le *Miserere* d'Allegri, entendu comme on l'exécute ici, puis réentendu à Rome comme le comprend la Chapelle Sixtine, ce sont presque deux choses différentes. Cependant, les développements ornementaires de ce *Miserere* sont bien plus récents que ceux dont je parlais plus haut. Quant à ces derniers, je ferai une comparaison. Je dirai, puisque nous habitons Louvain, que le plan embryonnaire de notre splendide hôtel de ville, examiné rien que dans ses lignes fondamentales, ne peut donner une idée de ce qu'est devenue cette admirable conception architecturale quand elle s'est trouvée ornée des niches avec leurs statuettes, des centaines de bas-reliefs et d'ornements qui la complètent aujourd'hui. De la même manière, pour quelques-unes des partitions dites *Alla Romana*, les auteurs eux-mêmes ou, après eux, leurs interprètes de la Sixtine ont été les vrais enlumineurs de ces chefs-d'œuvre.

J'ose donc l'affirmer de science certaine : on doit employer du discernement dans le choix de plusieurs de ces maîtresses pages, quelque sublimes qu'elles soient. Avant tout, il faut aller les étudier dans la Ville Éternelle et ne s'essayer dans leur interprétation, chez nous, que lorsqu'on en a surpris, là-bas, les traditions vraies. C'est



être respectueux envers l'Eglise et le Pape que d'en agir ainsi.

Cette parenthèse faite, j'ai hâte, cher Monsieur, de reprendre la suite de mon discours.

Les églises où l'on fait de la musique comme à St-Michel de Louvain, sont très nombreuses en Belgique. Partout on y constate la pénurie des œuvres à exécuter. Mais il y a quelques années, je vous l'assure, c'était bien plus saillant qu'aujourd'hui. Il existe maintenant, grâce à nos jeunes compositeurs et grâce surtout aux leçons de leurs maîtres, de belles messes et des motets très intéressants pour voix d'hommes.

Arrivons aux grandes maîtrises.

Dans des collégiales comme celles de Ste-Gudule de Bruxelles, de Notre-Dame d'Anvers, de Tournai, de Liège, de Namur, de Louvain, il y a moyen, si on le veut, de réaliser toutes les formes de l'exécution sacrée.

Je n'ai fait, en notre ville, que suivre les principes votés à Paris, à Malines, à Milan, principes pour l'adoption desquels, je ne puis assez le dire, tous les membres de ces assemblées savantes ont eu leur part. Comme mes principaux confrères de Belgique, j'ai tenu à respecter les règlements que NN. SS. les Evêques de Belgique ont ratifiés, lorsqu'ils ont approuvé, comme ils l'ont fait, les vœux formulés aux Congrès de musique sacrée.

Ce que j'ai essayé à St-Pierre de Louvain et ce que je ne puis assez recommander partout en Belgique, c'est de reconstituer nos véritables anciennes maîtrises. Dieu me garde, cher Monsieur, de critiquer nos Conservatoires de musique, alors surtout que des maîtres



éminents comme Cherubini à Paris, Fétis et Gevaert à Bruxelles, en tiennent ou en ont tenu les rênes. Mais la maîtrise a pour elle une qualité spéciale qui ne peut être perdue de vue. L'enfant y trouve l'occasion d'entendre les chefs-d'œuvre des Mozart, des Cherubini, des Haydn, des Mendelssohn, comme aussi ceux des Handel, des Bach et certaines partitions de Palestrina et des compositeurs de cette dernière école. La fréquentation des maîtrises constitue pour l'élève une sorte d'initiation permanente. L'enfant de chœur est, en plus, stimulé par l'exécution qu'il est appelé à produire lui-même chaque Dimanche. Il acquiert ainsi la pratique avec la théorie. Or, Monsieur, à moins de faire partie d'un jubé, on ne saurait croire combien l'habitude des bonnes créations classiques anciennes facilite le jugement des œuvres que l'on voit nouvellement apparaître. On demandait un jour à un de nos grands peintres, pourquoi les conservateurs et même les simples huissiers de salle de nos musées de peinture étaient si experts en matière d'appréciations picturales, sculpturales et autres? C'est parce qu'ils ont constamment sous les yeux la contemplation des maîtres, répondit-il. Et c'est bien là la vérité.

J'ai reproduit ailleurs, Monsieur, ce que Rossini m'a fait l'honneur de me dire un jour, de sa première éducation musicale au point de vue pratique. Son maître de chapelle le forçait à achever les compositions sacrées dont lui-même traçait les grandes lignes. « Rien, ajoutait Rossini, ne m'a été plus utile que ces travaux concrets, pour le développement de mon style. »

Presque tous nos célèbres compositeurs belges sont d'anciens enfants de chœur. Gossec, Kennis, Van



den Gheyn, Raick, Dumont, Grétry, etc. L'illustre M. Charles Gounod vient de rappeler dans une lettre adressée à M. Jules Ferry, qu'il en fut toujours de même en France.

Aujourd'hui, quand il s'agit de reconstituer une maîtrise, la plus grande difficulté à surmonter est celle résultant des anciennes fondations de bourses. Vous le savez, cher confrère, ce point divise bien malheureusement les opinions politiques de notre pays. Tenter une réglementation équitable de cette matière me paraît, pour le moment, chose impossible. Mais il y a moyen d'arriver au même but, partiellement du moins, sans toucher aux questions des fondations; les essais faits à Liège, à Milan et à Louvain l'ont victorieusement démontré.

Notre savant et excellent ami M. Delcour, bien avant d'être appelé par le Roi au Ministère de l'Intérieur, eut la bonté d'examiner un travail que nous avions rédigé sur la réorganisation des maîtrises, et il trouva que prélever une somme sur les appointements mensuels des enfants de chœur, la confisquer même au profit de la maîtrise chaque fois que l'enfant se rendrait indigne de continuer son service, former de l'ensemble de ces prélèvements et de ces confiscations un capital à distribuer, à l'époque de la mue de la voix, aux parents des enfants bien méritants, tout cela ne constituait nullement, de la manière dont nous l'organisons, la *conditio potestativa* brisant les contrats. En conséquence, notre projet était licite et légitime; plus tard, l'honorable M. Eudore Pirmez, Ministre de l'Intérieur, approuva officieusement ce projet, comme le ratifia de nouveau M. Ch. Delcour, devenu le successeur de M. Pirmez dans les conseils de Sa Majesté.



L'avis de MM. Delcour et Pirmez fournit un argument sans réplique en notre faveur. En plus, ce qui se pratique dans le nord de l'Italie, où les mêmes motifs ont conduit aux mêmes errements, en est encore la confirmation.

Il y a donc moyen d'écarter pour quelque temps la question irritante des fondations de bourses, en ce qui concerne la musique sacrée.

Aux enfants pauvres, rétribués pour leurs services, il est aussi utile de joindre ceux des bonnes familles. L'exemple donné par les enfants aisés est extrêmement bienfaisant pour ceux que la fortune n'a pas favorisés. L'émulation en naît. Jamais, en pratique, il n'en est résulté d'inconvénients ; car les leçons ne se donnent pas simultanément et les deux classes ne se trouvent réunies qu'au jubé et pendant les heures des offices.

J'ai vu des enfants ayant reçu une haute éducation devenir ainsi, en peu de temps, de bons musiciens. A cette occasion, je remercie de nouveau M. le baron d'Udekem de Guertechin et notre si digne Député M. Smolders. Leurs fils comptaient, il y a quelques années, au nombre de mes disciples les plus réguliers. M. l'avocat Fernand Smolders, fils, aujourd'hui président d'une de nos sociétés de musique, ne contestera pas l'expérience que lui a procurée la pratique de la musique d'ensemble dans notre chapelle.

Enfin, pour compléter une maîtrise, on doit lui créer une bibliothèque. Nous avons accepté la direction du jubé de St-Pierre lorsque l'église ne possédait pas une seule partition. Mon honorable prédécesseur, usant du droit qu'il avait absolument, s'était retiré en emportant toutes les musiques. Aujourd'hui, Dieu soit loué, notre



collégiale est à l'abri de pareils mécomptes. Celui qui me succédera n'aura qu'à prendre mon bâton d'orchestre. Il aura à sa disposition une collection dont il ne m'est pas permis de parler moi-même. Il aura aussi des enfants de chœur qui appartiendront non au directeur mais à l'église elle-même.

En un mot, la Fabrique de l'église collégiale de St-Pierre et son maître de chapelle ont réussi à créer une *œuvre*.

Permettez-moi maintenant d'indiquer, en résumé, quelques considérations pratiques se dégageant, si je ne me trompe, des détails dans lesquels j'ai cru utile d'entrer.

Notre premier devoir, à nous musiciens d'église, c'est d'obéir à N. S. Père le Pape, à nos Évêques, à tous ceux qui ont autorité sur nous. Il nous faut donner au plain-chant et à la musique la place que, respectivement, ils méritent d'avoir dans les cérémonies de notre culte; proportionner nos exécutions aux convenances des localités et aussi aux degrés des festivités. Nous ne pouvons assez étudier l'admirable Encyclique de Benoît XIV, publiée en 1749 sur notre matière spéciale. Remarquons que le grand Pape laisse de la latitude, dans certaines questions, à nous, musiciens spécialistes. Benoît XIV avoue ne pas être musicien lui-même. Il dit que quant aux instruments à adopter, quant au style des morceaux, le clergé doit consulter les artistes compétents. Benoît XIV, après l'avoir fait lui-même, après s'être entouré de toutes les lumières qu'il a pu recueillir, est entré alors seulement dans l'examen des instruments usités de son temps. Voilà, Monsieur, la vérité vraie.



Ajoutons avec feu notre illustre ami Lemmens, que, de 1749 à 1880, la facture a subi en Europe tant et de si notables progrès, que vouloir établir une comparaison d'égalité entre les deux époques serait verser dans la plus grande erreur. Où sont aujourd'hui les registres sur l'orgue du *Murmure des ondes*, du *Rossignol*, du *Coucou*, de la *Chèvre*, de la *Musette*, des *Cymbales*, du *Flageolet*, du *Fifre*, des *Clochettes de carillon*, etc., etc.!!!

Affirmons ensuite, Monsieur, que nos maîtrises doivent rester une tribune ouverte aux jeunes compositeurs, à tous les musiciens qui ont à cœur la gloire de Dieu et les splendeurs de son culte. Ceci est de toute évidence.

N'oublions point, non plus, que nos grandes cérémonies religieuses produisent toujours la plus vive impression sur le peuple. Un jour, un prince de l'Église me faisait l'honneur de me dire : « Nos sermons bien » faits, nos offices solennels, nos tableaux, nos statues, » nos ornements sacrés, notre musique, voilà le pain de » l'âme pour le peuple. Ce peuple en a aussi besoin que » du pain qui répare ses forces physiques. Car l'ou- » vrier est un vrai artiste et parfois nous nous trou- » vons surpris des grandes et des belles impressions » auxquelles son âme est accessible. »

Oui, Monsieur, l'Église, aujourd'hui comme autrefois, est toujours fière et heureuse de s'attirer tant de musiciens qui ignorent ce qu'est, en réalité, notre Catholicisme. Ce Catholicisme a eu, de tout temps, les plus grands artistes comme les plus vaillants militaires au service de sa gloire. Bien que protestants, Handel et Bach choisissaient nos textes liturgiques pour sujets de leurs conceptions, et de nos jours, Mendelssohn,



Meyerbeer et tant d'autres dissidents ont compris que pour compléter et pour perpétuer leur renommée, il leur fallait, comme tous leurs devanciers, fournir leur contribution aux trésors artistiques de notre culte.

Est-ce de tous ces milliers de chefs-d'œuvre, cher Monsieur, que jamais le Catholicisme songerait à faire un auto-da-fé!

Non! Cela ne se peut pas!...

Laissez-moi vous rappeler un fait dont nous fûmes tous témoins dans notre jubé de St-Pierre, il y a peu d'années.

Un artiste allemand protestant, musicien des plus compétents, en même temps caractère d'une incontestable loyauté, était venu assister, vous le savez, à un de nos solennels offices du soir. Il se trouvait placé à côté de moi, au milieu de notre tribune, entouré de nos soixante exécutants. De sa place il pouvait contempler le chœur de notre église, le maître-autel, notre splendide luminaire, nos précieux ornements, un nombreux clergé, à la tête duquel était en prières notre pieux ancien Doyen, M. Craessaerts, tête blanche, type vraiment vénérable. Tout ce monde était recueilli devant le T. S. Sacrement! Et dans l'église elle-même, des milliers de fidèles, agenouillés, écoutaient le *Pange lingua* de Mendelssohn, chanté avec accompagnement de grand orchestre. Tout à coup j'aperçois une larme s'échapper de l'œil de mon voisin et, le morceau fini, je lui dis : « Êtes-vous malade? — Ce que j'ai, me dit-il, » c'est qu'il ne me faut plus entrer dans vos églises » catholiques, assister à vos cérémonies, car je crains » que je n'en sortirais plus! »

Après l'office, en sortant de l'église, je revins sur



cette scène et je lui dis encore : « Je crois, mon cher »  
 » confrère, que vous êtes, comme St-Paul, sur le chemin »  
 » de Damas. Mais vous appartenez malheureusement à »  
 » un culte dont notre comte de Maistre disait : *les* »  
 » *murailles de leurs temples sont froides et nues. On* »  
 » *n'y voit pour tout officiant qu'un homme marié débitant,* »  
 » *du haut de sa chaire, des choses honnêtes. Puis,* »  
 » *arrive un choral à la Luther, un morceau d'orgue et* »  
 » *tout est dit.* »

« Je n'ai pas le droit, moi laïc, d'entamer une dis- »  
 » cussion doctrinale avec un dissident, mais permettez »  
 » qu'en faveur de la musique dans nos temples, j'invoque »  
 » auprès de vous l'avis du plus grand poète, du génie »  
 » le plus inspiré de l'antiquité. Lui, au moins, mon »  
 » cher confrère, était et est encore également respecté »  
 » des deux cent millions de catholiques, des neuf cents »  
 » sectes protestantes et de tous les Israélites. Voilà »  
 » bien, j'espère, l'avis de presque tout le monde civilisé.

» Or, que chante ce poète ?

*Laudate Dominum in sono tubæ, in psalterio et*  
*cithara, in chordis et organo, in cymbalis bene sonanti-*  
*bus, in cymbalis jubilationis !*

» Et comme si tout cela ne suffisait pas encore à »  
 » l'éclat de la glorification divine, David donne alors un »  
 » souffle artistique à toute créature vivante et il s'écrie : »  
 » *Omnis spiritus laudet Dominum ! Alleluia !*

• » Voilà, mon cher confrère, notre art sacré ! »

J'ai dit, Monsieur Roose, ce que les Congrès de musique religieuse nous ont amenés à créer, à Malines, à Liège, à Anvers, à Louvain et ailleurs. Voyons maintenant ce qu'il nous reste à faire.

Et d'abord, il nous faut continuellement prêcher



d'exemple; sans cesse lutter pour que le bien acquis reste acquis, et que nous ne reculions pas. En fait de musique sacrée comme en fait de tableaux religieux, c'est une lutte permanente entre ceux qui savent et ceux qui ignorent, entre ceux qui ont blanchi dans l'étude des vrais principes et ceux qui fréquentent prétentieusement nos temples, jugent, blâment, condamnent et ont la présomption de tout connaître, sans jamais avoir rien appris. Dans l'un de nos Congrès de musique sacrée, un membre s'exprimait de la sorte : « Messieurs, je ne » suis pas musicien; je ne connais pas une note de cet » art, je l'avoue franchement. Mais d'après moi, il ne » faut exécuter qu'un certain plain-chant dans nos » églises. Chaque fois que je suis à Paris, moi, belge, » je suis émerveillé du chant liturgique que j'y entends! » Eh bien, mon cher Président, j'en suis fâché pour ce Monsieur. Il y a vingt ans, précisément dans l'église de Paris où il allait prier, on ne faisait que du plain-chant *gallican*, nullement romain, écrit, même pour certains passages, dans la tonalité moderne d'*ut* majeur et détestablement accompagné. Il en était, du reste, ainsi presque partout à Paris à cette époque. C'était le plain-chant qui avait été commandé autrefois par le grand Roi-Soleil à notre compatriote Dumont, uniquement pour faire pièce à la Papauté!!!

Pouvait-on donc accumuler plus de sottises en moins de mots que ce Monsieur ne l'a fait?

Les musicologues qui ont mon âge se rappellent la fameuse polémique d'il y a quarante ans, en France, sur l'*unitonie*, la *pluritonie*, l'*omnitonie*. Quand on résume aujourd'hui cette longue discussion, on arrive à la conclusion que l'*unitonie* ou le *diatonique pur* est



en définitive, pour nous, musiciens, ce qu'est la *monochromie* pour les peintres. La musique a ses sept tons comme la peinture a ses sept couleurs. Or, croit-on que le Pape Nicolas V, après avoir commandé au divin Fra Angelico da Fiesole, au Mozart de la peinture, ces admirables toiles si spiritualistes, si saintes, que l'univers entier admire, lui eut écrit un beau jour : « Mon » père, il faudra briser les tableaux à plusieurs couleurs que je vous ai commandés. Désormais vous ne ferez plus que des grisailles ! Car, de même qu'en musique le style pluritonique est exclusivement celui des passions (1), la *polychromie* est mondaine et doit être expulsée de la maison de Dieu ! »

Voilà, cher Monsieur le Président, à quoi aboutissent infailliblement certains de nos compatriotes lorsqu'après avoir naïvement reconnu leur ignorance dans les choses de l'art, ils veulent néanmoins, sans mission, sans juridiction quelconque, y trancher du maître.

Seigneur, mon Dieu, quand donc sera-t-il vrai que dans notre chère Belgique aussi, la cocarde ne constituera plus, à elle seule, le diplôme de capacité et qu'il ne nous faudra plus juger certains aristarques sur leurs aphorismes, sur leurs paroles, mais bien, comme le dit un dicton flamand, sur leurs actes !

Oui, nous avons à lutter continuellement, nous artistes catholiques, contre ceux qui exagèrent aussi bien au delà qu'en deçà de la vérité ; contre ceux qui en remontreraient à Benoît XIV, à nos évêques, s'ils l'osaient, comme contre ceux pour qui la frivolité dans les compositions, le sensualisme dans les effets d'art, sont

(1) Chose tout-à-fait fausse.



presque les conditions du beau sacré! Tel est notre lot. Nous sommes en musique, comme partout : *Ecclesia militans in terrâ!*

Mais je reviens aux devoirs plus spéciaux, plus pratiques, plus immédiats, des maîtres de chapelle et j'ajoute : nous avons à préparer, le plus possible, nos jeunes musiciens à l'esprit de nos cérémonies sacrées, au but de chacun de nos offices, à l'intelligence exacte de nos textes liturgiques.

Il nous faut ensuite rendre nos artistes de plus en plus croyants. Car jamais on ne composera mieux, jamais on ne chantera avec plus d'enthousiasme ni de vérité que lorsqu'on comprendra ce que l'on chante et qu'on y croit pleinement!

En terminant, mon cher Président, permettez-moi, après vous avoir remercié personnellement, de remercier aussi M. Schubert, cet artiste si humble et si méritant, dont les nombreux portraits forment, on peut le dire, une grande galerie en Belgique.

Vous avez bien voulu rappeler la devise que le Roi m'a autorisé à ajouter à nos armoiries. Oui, j'ai demandé à Sa Majesté de pouvoir m'en servir officiellement! Je lègue cette devise à mes chers enfants, espérant que tous y resteront fidèles. La devise, Monsieur, est la synthèse de la vie intellectuelle. Elle résume les aspirations et les volontés de ceux qui la portent. C'est la marque individuelle de notre court passage sur la terre.

Mais nous sommes appelés à une autre vie, mon cher Roose, celle-ci près de Dieu, dont Platon, le plus grand philosophe des Grecs, a dit : LE BEAU EST LA SPLENDEUR DU VRAI DONT LE BON EST LA RÉALISATION!



Nous n'avons pas besoin de dire que ce discours, qui est une véritable conférence scientifique et littéraire et qui constitue le résumé substantiel de l'histoire de notre art dans ce siècle, a produit une vive impression et a recueilli les bravos de toute la salle.

Alors, les quarante-huit artistes qui composent le *Cercle des XXV* ont fait entendre les deux grands morceaux qui, tout récemment, au concours de Roubaix en France, leur ont valu le Grand Prix international d'honneur, plus la médaille d'or du Prix d'Excellence pour les villes de premier rang.

Ces œuvres sont : 1° l'Ouverture de *Léonidas*, spécialement écrite pour le concours, par M. Watier; 2° la célèbre Fantaisie sur des motifs espagnols de M. Gevaert, transcrite de la symphonie pour orchestre d'harmonie. Entre ces deux morceaux, pour l'interprétation desquels M. le chevalier VAN ELEWYCK a renouvelé à M. Maurice Franck, l'excellent Directeur, ses plus cordiales félicitations, M. Roose, s'adressant à M. Emile Janssens, le Président du Cercle, a remis à notre excellente phalange artistique de Louvain une médaille en vermeil et a prononcé les paroles suivantes :

MONSIEUR LE PRÉSIDENT,  
MESSIEURS,

Nous ne pouvons pas terminer cette belle solennité sans adresser ici un témoignage public de notre gratitude au *Cercle des XXV* qui a bien voulu y prendre une si belle part.

Ces Messieurs, il y a deux ans à peine, ont étendu au loin la réputation de la ville de Louvain et, à leur retour de France, nous ont tous retremés dans un nouveau zèle pour la propagation de l'art musical.

Daignez accepter, Messieurs, la présente médaille



en vermeil que la Commission organisatrice a l'honneur de vous offrir, comme témoignage de sa vive admiration et de son entière reconnaissance.

Toute l'assemblée a pris part aux sentiments exprimés dans ces paroles.

Après l'exécution de la Fantaisie Espagnole, la belle cérémonie a pris fin et la même députation de la Commission organisatrice a reconduit M. le chevalier VAN ELEWYCK chez lui.

---

Nous lisons dans le Journal de MM. Vanlinthout frères, de Louvain :

« Le soir a eu lieu, chez Monsieur van Elewyck, un  
» grand dîner; Mgr Pieraerts, Recteur magnifique de l'Uni-  
» versité, y a pris la parole pour féliciter le héros de la  
» fête au nom de l'Université, qui compte avec orgueil  
» Monsieur van Elewyck au nombre de ses meilleurs anciens  
» élèves. Monsieur Henry, Président du conseil de fabrique  
» de la collégiale de St-Pierre, a, ensuite, au nom de tous les  
» membres du conseil, loué le zèle et le dévouement avec  
» lesquels Monsieur van Elewyck dirige la maîtrise de la  
» collégiale, une maîtrise célèbre entre toutes. Monsieur le  
» chevalier van Elewyck a répondu à ces deux toasts en  
» buvant à l'*Alma Mater*, et à ses éminents collègues de  
» l'Académie royale de Belgique, parmi lesquels Monsieur le  
» chevalier Léon de Burbure de Wezembeeck, présent au  
» banquet.

» Lundi soir, Monsieur van Elewyck a donné, au *Café*  
» *de l'Harmonie*, un dîner de remerciement aux musiciens du  
» jubé et du *Cercle des XXV*. La plus franche cordialité n'a  
» cessé de régner dans cette fête qui s'est prolongée très  
» tard et où tous nos solistes de Louvain, à tour de rôle, se  
» sont fait entendre. »

---



## LISTE DES SOUSCRIPTEURS\*.

---

MM. ROOSE, LOUIS, Professeur à l'École moyenne de l'État,  
Président de la Commission organisatrice.

BERCKMANS, ANTOINE, 2<sup>e</sup> Maître de chapelle de la Collé-  
giale de St-Pierre, Membre de la Commission orga-  
nisatrice.

THOMAS, EMILE, Membre de la Commission organisatrice.

TOUSSAINT, EDOUARD, " "

VANDEN EYNDE, FRANÇOIS, " "

VANDER LINDEN, LÉON, " "

---

(\*) Quand M. le chevalier VAN ELEWYCK a accepté l'offre de son portrait, il a immédiatement exprimé le désir que la liste de souscription ne fût présentée ni aux Membres de l'Académie royale des Beaux-Arts qui lui ont fait l'honneur de l'élire comme leur collègue, ni aux artistes-compositeurs dont la Maîtrise de chapelle de St-Pierre n'avait pas exécuté les œuvres.



MM. ADAMS, FRANÇOIS, Artiste-musicien de la Maîtrise de  
[St-Pierre.

BERCHMANS, VICTOR,	”
COQUETTE, ADOLPHE,	”
DE WYNGAERT, JEAN,	”
FAES, FRANÇOIS,	”
FAES, GUILLAUME,	”
FRELINCKX, HENRI,	”
GESEL, PIERRE,	”
HAINÉ, EDOUARD,	”
HOEBAER, AMAND,	”
JANSSEN, LOUIS,	”
LÉONARD, HENRI,	”
MAES, AUGUSTE,	”
MARCHANT, FRANÇOIS,	”
OTTO, LIVIN,	”
PELS, ENGLEBERT,	”
PENNINCKX, HENRI,	”
PENNINCKX, ISIDORE,	”
VAN ASSCHE, ALPHONSE,	”
VANDER LINDEN, CHARLES,	”
VANDER LINDEN, LÉOPOLD,	”
VAN DYCK, FÉLIX,	”
VANDER PERRE, JEAN,	”
VAN HAM, JOSEPH,	”
VAN EMELÉN, FERDINAND,	”
VERBIST, JEAN,	”
VRANCKX, LÉOPOLD,	”
DECOSTER, CHARLES, Surveillant en chef à l'Académie des Beaux-Arts.	
DEMARES, ELIAS, Membre de la Commission directrice de la Société <i>Ste-Cécile</i> .	
LAFORTUNE, JEAN, Membre de la Société : <i>Le Cercle des XXV</i> .	
LÉONARD, PHILIPPE, Membre de la Société <i>Ste-Cécile</i> .	
VANMOL, LOUIS, Membre de la Société <i>Ste-Cécile</i> .	



- M. VANVLASSELAER, FRANÇOIS, Membre de la Société : *Le Cercle des XXV.*
- M. WASTIAUX, LOUIS, Membre de la Société : *Le Cercle des XXV.*
- M<sup>lle</sup> AERTS, CHARLOTTE, Propriétaire, Louvain.
- M. AERTS-VRANCKEN, J. R., Propriétaire, Membre du Conseil de Fabrique de la Cathédrale d'Anvers.
- M. le Docteur ALBERDINGK-THIJM, Professeur à l'Université catholique, Louvain.
- M. BAGUET, CHARLES, Avocat, Louvain.
- M. BESSEMS, Vicair de l'église St-Pierre, Louvain.
- Mgr BOGAERTS, C., Prélat domestique de S. S., Vicair-Général de S. E. Mgr le Cardinal Deschamps, Malines.
- Le T. R. FR. BOUDEWIJN, Provincial des Frères-Prêcheurs, Louvain.
- M. BUSSCHOP, JULES, Compositeur de musique, Bruges.
- M. CAMAUËR, GODEFROID, père, Compositeur de musique, Professeur, Huy.
- M. CAPPELLEN-SMOLDERS, G., Avocat, Membre du Conseil de Fabrique de la Collégiale de St-Pierre, Louvain.
- S. E. CARATHEODORY, ALEX., Conseiller de la Légation Ottomane, Compositeur de musique, Bruxelles.
- M. CARLEER, JEAN, Brasseur, Président de la Société *Grétry*, Louvain.
- Mgr CARTUYVELS, C. P. E., Prélat domestique de S. S., Vice-Recteur de l'Université catholique, Louvain.
- M. CAVAILLÉ-COLL, ARISTIDE, Facteur d'orgues d'église, Paris.
- M. CAVAILLÉ-COLL, EMM., Paris.
- M. CHRISTOPHE, J., Chef de musique du 11<sup>e</sup> régiment de ligne, Arlon.
- M. CLEYNEN, CHARLES, Négociant, Louvain.
- M. CRANINX, P., Professeur émérite de l'Université catholique, Louvain.
- M. CRANINX, OSCAR, Propriétaire, Bruxelles.
- M. DAMAN, GUIL., Professeur à l'Académie de musique, Louvain.



- M. DAUW, LÉON, Avocat, Louvain.
- M. DAVID-FISCHBACH, Propriétaire, Louvain.
- M. DE BAISIEUX, Professeur à l'Université catholique, Louvain.
- M. le chevalier DE BURBURE DE WEZEMBEECK, LÉON, Compositeur de musique, Anvers.
- M. DE CANNART D'HAMALE, Sénateur, Malines.
- M<sup>me</sup> la baronne DE DIEUDONNÉ DE CORBEEK-OVER-LOO, OSCAR, Propriétaire, Louvain.
- M. DE FAUDEUR, ADELIN, Étudiant en Droit à l'Université catholique, Louvain.
- M. le Chanoine DE GROUTARS, J., Professeur à l'Université catholique, Louvain.
- M. DE HEEN, P., Ingénieur, Louvain.
- M. DE JAER, EM., Professeur à l'Université catholique, Louvain.
- M. DE LANNOY, J. B., Compositeur de musique, Wavre.
- M. DELCOUR, C., Représentant, ancien Ministre de l'Intérieur, Louvain.
- M. DELCOURT, CH., Président de la Société royale : *La Réunion lyrique*, Malines.
- M<sup>me</sup> DE LEUZE, H., Louvain.
- M. DE MARBAIX, ALPH., Professeur à l'Université catholique, Louvain, Bourgmestre et Président de la Société d'Harmonie de Eynthoudt.
- Le Père DE MARSIN, F., Supérieur du Couvent des Alexiens, Louvain.
- M. DE MONGE, FRANCIS, Comte de Fenal, Professeur à l'Université catholique, Louvain.
- M. DE MONGE, LÉON, Comte de Fenal, Professeur à l'Université catholique, Louvain.
- M. l'Abbé DE MYTTENAERE, ED., Curé à Blankenberghe.
- M. DE PENARANDA, EUG., Compositeur de musique, St-Michel-lez-Bruges.
- M. DE PRINS, GÉRARD, Organiste de l'église St-Pierre, Louvain.



- M. le T. R. DE RIDDER, Curé-Doyen de l'église St-Pierre, Louvain.
- M. DERMINE, ALFRED, Étudiant en Droit à l'Université catholique, Louvain.
- M. DESCAMPS-DAVID, Professeur à l'Université catholique, Louvain.
- M. DE SMET, J. M., Compositeur de musique, ancien Bourgmestre, Maldeghem.
- M. DESPRET, JOSEPH, Ath.
- M<sup>me</sup> la Douairière DE TROOZ, née Comtesse DU CHASTEL DE LA HOWARDERIE, Propriétaire, Louvain.
- M. D'HULST, A., Compositeur de musique, Organiste, Ledeborg-lez-Gand.
- M. DU PON, MAX., Notaire, Louvain.
- M. l'Abbé DYCKMANS, Vicaire de l'église St-Pierre, Louvain.
- M. FAUCONIER, B. C., Compositeur de musique, Thuin.
- M. FISCHER, J., Maître de chapelle de la Collégiale de Ste-Gudule, Bruxelles.
- Mgr FRANCK, ALOÏS, Prélat de l'Abbaye du Parc-lez-Louvain.
- M. FRANCK, MAURICE, Directeur du *Cercle des XXV*, Maître de chapelle de l'église St-Michel, Louvain.
- M. GILBERT, PH., Professeur à l'Université catholique, Louvain.
- M. GOEMANS, ALPH., Directeur de la Société chorale *l'Espérance*, Louvain.
- M. GOVAERT, AM., Chef de musique du 2<sup>me</sup> régiment de Lanciers, Louvain.
- M. HABERT, JOHANN, ED., Directeur de la Revue Autrichienne : *Zeitschrift für Katholische Kirchenmusik*, Organiste et Compositeur à Gmünden am Traunsee (Autriche).
- M. le Chanoine HAINE, ANT., Professeur à l'Université catholique, Louvain.
- M. HAYOIT, E., Professeur à l'Université catholique, Louvain.
- M. HENRY, LOUIS, Professeur à l'Université catholique, Président du Conseil de Fabrique de la collégiale de St-Pierre, Louvain.



M. HERX, AUG., Directeur de la maison Schott-frères, Bruxelles.

M<sup>me</sup> HETTEN-ECTORS, Louvain.

M. HOOGSTOEL, Membre de la Commission directrice de la Société *Ste-Cécile*, Louvain.

Le Père HYACINTHE, Directeur de l'Institut royal des Sourds-Muets et des Aveugles, Woluwe-St-Lambert.

M. JACOBS, MÉD., Avocat-Avoué, Membre du Conseil de Fabrique de la collégiale de St-Pierre, Louvain.

M. le Chanoine JACOBS, Président du Collège du Pape, Professeur à l'Université catholique, Louvain.

M. JANSSENS, ÉMILE, Président du *Cercle des XXV*, Louvain.

M. KUNC, ALOYS, Directeur de la *Musica Sacra* en France, Maître de chapelle de la Cathédrale de Toulouse.

Sir John LAMBERT, Compositeur de musique, Londres.

M. le Chanoine LAMY, T. J., Président du Collège Marie-Thérèse, Professeur à l'Université catholique, Louvain.

M<sup>me</sup> LANDELOOS, L., Propriétaire, Louvain.

M. LECLERCQ, THÉOD., Compositeur, Professeur à l'Académie de musique, Louvain.

M<sup>me</sup> LEMMENS-SHERRINGTON, Professeur au Conservatoire royal de Bruxelles.

M. LIEBRECHTS, CH., Vice-Président du Tribunal de 1<sup>re</sup> instance, Inspecteur du Conservatoire de musique, Anvers.

M. le Baron LIMNANDER DE NIEUWENHOVE, ARM., Compositeur de musique, Membre de l'Institut, Paris.

M. LOCUS, HENRI, Organiste, Louvain.

M. l'Abbé MAES, P. F. H., Vicaire de l'église St-Quentin, Louvain.

M. MAILLY, ALPH., Premier Organiste du Roi, Compositeur, Professeur au Conservatoire royal de musique, Bruxelles.

M. MARTENS, ED., Professeur à l'Université catholique, Louvain.

M. MASSALSKI, URBAIN WAREG, Professeur à l'Université catholique, Louvain.

M. MATHIEU, EM., Compositeur, Directeur de l'Académie de musique, Louvain.



- M. MATHY, P., Organiste de l'église St-Joseph, Louvain.  
M. le Chanoine MERCIER, D., Professeur à l'Université catholique, Louvain.  
M. MERCKX, CORNEILLE, de la Maîtrise de l'église de N.-D. aux Dominicains, Louvain.  
M. l'Abbé MEULENDYKS, J., Vicaire de l'église St-Pierre, Louvain.  
M. MICHAUX, M., Sénateur, Professeur à l'Université catholique, Louvain.  
M. MÛLLER, CH., Professeur à l'Université catholique, Louvain.  
M. le Comte MOLES LEBAILLY-DE SERRET, EM., Président de la *Réunion musicale* de Bruges.  
Mgr NAMÈCHE, A. J., Prélat domestique de S. S., Recteur magnifique émérite de l'Université catholique, Abbaye de Parc-lez-Louvain.  
M. ORBAN DE XIVRY, ALFRED, Avocat, Louvain.  
M. OUWERCKX, LAMBERT, Étudiant en Droit à l'Université catholique, Louvain.  
M. PAQUE, J., Professeur au Conservatoire royal de Bruxelles et à l'Académie de musique de Louvain, Bruxelles.  
M. PEETERS-RUELENS, Libraire-Imprimeur, Louvain.  
Mgr PIERAERTS, C. F. J., Prélat domestique de S. S., Recteur magnifique de l'Université catholique, Louvain.  
M. PIOT, JULIEN, Violoniste belge, Paris.  
M<sup>me</sup> POULLET-ERNST, Propriétaire, Louvain.  
M. le chanoine REUSENS, EDM., Professeur à l'Université catholique, Louvain.  
M. REYNS, A., Maître de chapelle de la Cathédrale, Bruges.  
M. RIGA, F., Compositeur de musique, Professeur, Bruxelles.  
M. ROBERTI, GIULIO, Compositeur de musique, Inspecteur du chant, Turin (Italie).  
M. ROBERTI, JULES, Président de l'Association catholique, Louvain.  
M. ROBYNS, EUGÈNE, Membre de la Commission directrice de l'Académie de musique, Louvain.  
M. l'Abbé RUELENS, AUG., Curé à Héverlé.



- M. SCHOTT, PIERRE, Editeur de musique, Bruxelles.
- M. SCHYVEN, P. et C<sup>ie</sup>, Facteur d'orgues d'église, Bruxelles.
- M. SERRUYS, AUG., Directeur de la Banque de la Dyle, Louvain.
- M. SMEERS, NICOLAS, Chirurgien-Dentiste, Louvain.
- M. SMOLDERS, THÉOD., Représentant, ancien Bourgmestre de Louvain.
- M. SOLVYNS, Em., Etudiant en Droit à l'Université catholique, Louvain.
- M. THEUNIS, AUG., Professeur à l'Université catholique, Louvain.
- M. TILBORGHES, J., Compositeur de musique, Professeur d'orgue au Conservatoire royal de Gand, Lierre.
- M. VAN AERSCHODT, A. L. J., aîné, Fondateur de cloches, Louvain.
- M. VAN AERSCHODT, SÉVERIN, Fondateur de cloches, Louvain.
- M. VAN ASSCHE, GUSTAVE, Louvain.
- M. l'Abbé VAN CASTER, GUIL., Professeur de religion à l'école de musique religieuse de Malines.
- M. VANDEN BERGHE, PH., Compositeur de musique, Menin.
- M<sup>me</sup> la Douairière VAN DEN HOVE, Propriétaire, Louvain.
- M. VANDEN PLAS, Organiste, Professeur de musique, Louvain.
- M. VAN EVEN, EDOUARD, Archiviste de la ville de Louvain.
- M. VANDER KELEN, LÉOPOLD, Bourgmestre de la ville de Louvain.
- M. VAN LINTHOUT, JOSEPH, Editeur, Membre du Conseil de Fabrique de la Collégiale de St-Pierre, Louvain.
- M. l'Abbé VAN OLMEN, L., Vicaire de l'église St-Pierre, Louvain.
- M. VAN OVERSTRAETEN, STANISLAS, Président de la Commission de l'Académie de peinture, de sculpture et d'architecture de Louvain.
- M. l'Abbé VAN ROY, GUST., du Clergé de St-Pierre, Louvain.
- Mgr VAN WEDDINGEN, J., Camérier secret de S. S., Aumônier de la Cour, Bruxelles.
- M. VELTKAMP, H., Avocat, Membre du Conseil de Fabrique de la Collégiale de St-Pierre, Louvain.



- M. VERMEYLEN, FRANÇ., Statuaire, Professeur à l'Académie des Beaux-Arts, Louvain.
- M. VERMEYLEN, MICHEL, Louvain.
- M. VERRIMST, V. F., Professeur au Conservatoire national de musique, Paris.
- M. VERVOITTE, CH., Compositeur, Inspecteur général de la musique sacrée en France, Paris.
- M. VERWILGHEN-GHORIS, STAN., Représentant, St-Nicolas.
- M. VYGEN, L., Compositeur de musique, Professeur, Wavre.
- M. WARNOTS, HENRY, Professeur au Conservatoire royal de musique, Bruxelles.
- M. WILMAERS, J. C., Chef de station du chemin de fer de l'État, Compositeur de musique, Louvain.
- M. WOUTERS, AD., Professeur-adjoint au Conservatoire royal, Compositeur de musique, Bruxelles.
-